

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **25 mai 2021 à 18h00**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes Christine ANSEL, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, David RAIMOND.

Absents excusés : Eveline BOIN, Angélique LOZINGUEZ, Philippe LEFRANC.

Absents : Frédéric FICHAUX.

Procurations : Eveline BOIN à Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Angélique LOZINGUEZ à Fabienne CAPELLE.

Convocation : du 14 mai 2021

Secrétaire : Henri LEGAY

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Henri LEGAY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le report de deux points à l'ordre du jour de la convocation : Contrat apprentissage et Autorisations spéciales d'absences qui l'accepte.

Convention Ecole / Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Wavrans Loisirs et Culture anime bénévolement la médiathèque municipale.

Afin que les scolaires puissent bénéficier des structures et animations de la médiathèque, il est nécessaire de signer entre les parties une convention afin d'en définir les termes.

Cette convention permet de définir entre autre des créneaux horaires exclusivement dédiés aux scolaires et de permettre l'emprunt de livres au sein de la classe.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

Convention de contrôle poteaux incendie – avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017/015 l'autorisation à signer la convention de contrôle technique des points d'eau Incendie.

Ainsi, par convention signée le 13/03/2017, le contrôle des points d'eau incendie est réalisé par le SIDEALF selon les modalités décrites dont voici un extrait :

- Art 3 : Le Sidealf procédera à un contrôle annuel de chaque poteau et citerne de la commune.
- Art 5 : la rémunération forfaitaire d'un contrôle technique est de 30 €HT par poteau incendie ;
La rémunération forfaitaire pour la vérification d'une citerne incendie est de 20 € HT.

Un premier contrôle a été effectué en date du 28/09/2017.

Le Règlement départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie défini par arrêté préfectoral du 17/07/2017 fixe le contrôle a une périodicité de 3 ans.

Par mail du 04 mars 2021, le SIDEALF informe des modifications de tarifs suivantes :

- la rémunération forfaitaire d'un contrôle technique est de 60 €HT par poteau incendie ;
- La rémunération forfaitaire pour un contrôle visuel d'une citerne incendie est de 30 € HT,
- La rémunération forfaitaire pour un contrôle par aspiration d'une citerne incendie est de 150 € HT.

Par mail du 08/04/2021, le SIDEALF invite le conseil municipal à signer l'Avenant n° 1 à la convention. Monsieur le Maire en donne lecture.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Olivier HENDRICK, délégué au SIDEALF qui expose la situation actuelle des décisions au sein du SIDEALF.

Selon les termes de la convention, le second contrôle aurait dû se réaliser en septembre 2020. Monsieur le Maire souhaite qu'il se réalise au plus vite selon les tarifs initiaux.

Après avoir écouté les exposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'autorise pas Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Attribution Marché Fournitures de repas en liaison froide.

Par sa délibération 2021/012 en date du 19 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture en liaison froide des repas de cantine scolaire 2021-2022 et d'accueil de loisirs sans hébergement de l'été 2022.

Après avoir présenté la proposition de la société candidate,

Après avoir donné lecture du rapport d'analyse de l'offre,

Sachant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce 25/05/2021 et propose de retenir la candidature de l'entreprise API,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres en retenant également cette entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché à la société API et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Rénovation éclairage public – Phase 3

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/036 du 10 septembre 2019 l'autorisant à signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public communal.

Une première phase a d'ailleurs été opérée en 2019, elle a concerné les abords de la salle Josse Heumez et les hameaux de Fourdebecques et Campagnette.

Monsieur le rappelle la délibération n° 2010/051 l'autorisant à lancer les phases 2 et 3.

La seconde phase a été réalisée en 2020, concernant cette fois, la rue de Fauquembregues – rue de Wilbedingues – rue des croisettes - Cité renaissance – Cité M Ghier – rue de védringhem – rue du beau rivage – rue du mont a cheval – impasse coulon – rue du goutoir – rue des Haudits – rue du moulin – rue de la belle vue – rue du patis – impasse de la capellerie – rue de Remilly - Wilbedingues et Plouy.

Monsieur le Maire propose de réaliser la phase 3 qui s'étend de : Rue B Chochoy – rue de campagnette - La ruelle – rue de l'Eglise – rue du Marais – Allée des pruniers – Rue de la Halte – Impasse de la minoterie – rue d'Esquerdes – rue du vert gazon – Vallée de St Omer – Rue du brule

Il propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'acte d'engagement des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public de la phase 3 pour un montant de 61 937,05 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'Acte d'Engagement de la phase 3 et l'ensemble des documents correspondants a sa réalisation.

Convention de prêt – Projet zéro déchet.

La CCPL reconduit l'opération « Défi zéro déchet, zéro plastique » du 30 avril au 02 juillet 2021.

En parallèle de ce défi à destination des familles, la CCPL a décidé de lancer une initiative similaire à destination des cantines du territoire. Ce défi cantines débutera le 17 mai et se terminera le 2 juillet 2021.

Incitée par les idées du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), la commune a postulé afin que la cantine scolaire de l'école des Orchidées puisse y participer. Pour la bonne mise en œuvre du défi, une convention de prêt de matériel (notamment d'un peson) doit être signée entre la commune et la CCPL.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Convention d'extension de réseaux.

Le dépôt d'un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle B379 est envisagé par des pétitionnaires ayant signé un compromis d'achat.

Ce permis ne peut être accordé sans la présence de réseaux eau, assainissement et électricité.

Mr le Maire propose de réaliser les démarches d'extension de réseaux auprès d'Enedis et du SIDEALF afin que la construction puisse se faire. La totalité des couts afférents à ces extensions serait due par la commune.

Aussi, avant l'accord du permis, Mr le Maire propose la signature d'une convention entre le pétitionnaire et la commune afin de fixer l'acquittement de la totalité des frais par le pétitionnaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette extension de réseaux ne servirait qu'à une habitation.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à réaliser les démarches d'extension de réseaux et à établir et signer cette convention.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que l'extension de réseaux eau et assainissement de la ZAL Le Gré sera réalisé prochainement et pris en charge par le SIDEALF.

Monsieur le Maire informe que le CMJ souhaite réaliser une animation sur les animaux.

Elle se déroulera le 27 juin en face de l'Ecole des Orchidées et sera animée par « La ferme : Lulu se balade » pour un montant de 590 € TTC.

Une animation sur le zéro déchet sera également proposée ce jour là par l'initiatrice du groupe Universel.

Monsieur le Maire rappelle le planning de tenue du bureau de vote des 30 mai et 06 juin.

Monsieur le Maire informe qu'un film sur la mémoire du pays de Lumbres va être réalisé par la CCPL. Il totalisera une durée de 1h. Pour la commune de Wavrans sur l'Aa, Mr Aurélien HOLLANDER, Mme Marie MAGNIER, Mme Fernande ANNE et les jeunes du CMJ seront interviewés.

Monsieur le Maire informe avoir contacté la société VRDAO dans le cadre de la sécurisation de l'entrée de l'Ecole les Orchidées. Celle-ci s'est rendue sur place afin d'observer les flux aux abords de l'école et d'analyser les dangers.

Son analyse sera présentée lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec l'EPF dans le cas de la réhabilitation du site de la Minoterie va bientôt prendre fin. La commune va être amenée à se positionner rapidement.

Dans ce cadre Mr le Maire propose de rencontrer Mr Vivien Lombard et de visiter le moulin qu'il a réhabilité. Deux dates seront proposées aux élus.

Monsieur le Maire informe que Mr Jérôme DUWICQUET a rejoint le service technique en remplacement de Mr Régis MILLAMON depuis ce 03 mai.

Monsieur le Maire informe que le comité de pilotage « Sécurisation du hameau d'Assinghem » s'est réuni 2 fois. Les travaux pris en charge par la commune débiteront avant la fin de l'année.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ signale que des véhicules empruntent la liaison douce. Monsieur le Maire informe que les travaux ne sont à ce jour pas terminés. Des panneaux ont été installés afin d'en interdire l'accès. Malheureusement ces derniers sont franchis tous les weekends.

Dès la fin du sentier des arrêtés seront pris par les maires des communes de la liaison douce afin d'en réglementer l'accès. Des panneaux seront installés par la CCPL.

Fabienne CAPELLE demande ce qu'il en est du stationnement de la rue du vert gazon. Monsieur le Maire informe que des entreprises ont été contactées, les devis ont été reçus. Les panneaux seront installés très prochainement.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ demande si la cloche de l'Eglise refonctionne. Monsieur le Maire informe qu'après diagnostic, une partie du système est endommagé et doit être remplacé. La société Bodet a été missionnée.

Chantal CUEGNET demande que la haie au bord de la cité Marius Ghier soit coupée afin d'améliorer la visibilité des usagers de la route.

La séance est close à 20h00.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 31/05/2021

Le Maire,

DELANNOY Julien

